

Bordeaux le 13 septembre 2020

## IMPRIMERIES EN GIRONDE

## VICTOIRE DANS LE JUGEMENT CONCERNANT LE GROUPE GIB

Le 10 septembre, le juge du contentieux professionnel du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX nous donne (sans surprise) raison dans une des nombreuses initiatives engagées par notre organisation syndicale. Nous l'avions évoqué dans des communiqués précédents, nous mettons tout en œuvre pour rapprocher les salariés,

Nous l'avions evoque dans des communiqués précédents, nous mettons tout en œuvre pour rapprocher les salariés, leur permettre aussi d'être représentés par des élus qui construiront avec eux leurs revendications et les porteront au sein du périmètre réel de l'entreprise.

## SUNDICAT DU LÍVRE DE BORDEAUX: VÍCTOIRE SUR TOUTE LA LIGNE DES REVENDICATIONS.!!..



C'est à cela que sert une Unité Economique et Sociale (UES). Le jugement du 10 septembre 2020 y contribue grandement. Voyez plutôt, le Tribunal :

- Déclare le Syndicat du Livre de Bordeaux recevable en son action en reconnaissance d'une union économique et sociale entre les sociétés GROUPE GIB (Holding) / CARTOLUX /GRAPHIC SYSTEM / BORDEAUX BOROCHURES SERVICES.
- Reconnait une UES entre toutes ces sociétés.
- Renvoie les parties à la négociation d'un protocole préélectoral en vue de la mise en place des élections des représentants du personnel.
- Enjoint les sociétés citées à organiser ces élections dans un délai de trois mois, sous astreinte.
- Condamne les sociétés citées à verser 1000€ au syndicat du Livre de Bordeaux au titre des frais d'avocats.

Ainsi, nos nombreuses distributions de tracts et rencontres depuis des années avec des salariés qui nous ont fait confiance ont permis de compiler assez de données pour convaincre le Juge de notre juste démarche alors que toutes nos tentatives de médiCation avaient été repoussées par l'employeur.

Pour GIB comme ailleurs\*, reste à construire des listes FILPAC CGT et à permettre aux salariés réunis de gagner des droits, créer les solidarités pour préserver plus encore leurs intérêts. Ici nous permettons notamment de dépasser le seuil des 50 salariés avec les nouveaux droits et budgets liés qui en découlent.

En cette crise sanitaire qui par endroits sert de prétexte sans pudeur à la remise en cause de l'emploi, des conditions de travail et des salaires, LA REPRESENTATION LA PLUS LARGE POSSIBLE DES SALARIES EST NECESSAIRE POUR PESER DANS LES DECISIONS ET STRATEGIE DE L'ENTREPRISE.

Nous espérons que l'employeur actera cette décision sereinement et saura accepter la situation en permettant un dialogue social de qualité et de bonne foi.

\* Reconnaissances d'UES engagées dans d'autres imprimeries : Dossiers LAPLANTE / POLYMEDIA / BEAUFILS / LIS 33 / KORUS / KORUS GRAPHIC / LAPIN ROUGE COMMUNICATION / BERJON / EXEPTIO / DELUXE / TAILLE DOUCE / etc.

